

## Budget en version audio

La séance du conseil municipal pour la présentation et l'adoption du budget municipal 2021 et du plan triennal des immobilisations\* sera tenue à huis clos le 17 décembre 2020. En effet, la salle du conseil n'est pas assez grande pour recevoir les citoyens dans le respect des directives de la Santé publique. Il est donc inutile de vous déplacer. **La version audio de cette séance sera disponible sur le site internet municipal.**

**Les questions en lien avec le budget et le programme triennal des immobilisations pourront être adressées par courriel au bureau municipal à [paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com](mailto:paroisse@ste-anne-de-la-pocatiere.com) ou par téléphone au 418 856-3192.**

La rencontre sociale des citoyens de Sainte-Anne-de-la-Pocatière n'aura pas lieu cette année.

\* Le plan triennal des immobilisations est un programme de réalisation de projets d'investissement que la Municipalité prévoit réaliser au cours des 3 prochaines années.

## Rappels

Il est important de baliser tous les obstacles potentiels (bords d'entrées, murets, etc....) et de protéger les lampadaires situés près de la rue.

Nous vous demandons de ne pas placer de balises trop près des voies de circulation afin de faciliter les opérations de déneigement. **La Municipalité se dégage de toute responsabilité de bris pouvant survenir sur la propriété privée lors des opérations de déneigement.**

Le fait de jeter ou de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé, constitue une nuisance et est prohibé. (Réf. : article 13 du règlement n°211). À noter que ce règlement n° 211 sur les nuisances a été remplacé par le règlement n° 359 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les montants des amendes ont aussi été modifiés.

**Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public, entre 23 h et 7 h, du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité. Attention : à certains endroits, il est interdit de stationner en tout temps.** À noter que les règlements n° 280 et n° 282 concernant le stationnement ont été remplacés par le règlement n° 361 concernant le stationnement et la circulation qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les montants des amendes ont aussi été modifiés.

Ceci pour une meilleure efficacité du déneigement et de la sécurité du public.

## Horaire du bureau municipal pour la période des Fêtes

**Le bureau municipal sera fermé 24 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement. Il rouvrira le 5 janvier 2021.** Durant cette période, les employés demeurent disponibles pour parer à toute urgence. Le service de déneigement restera à l'œuvre pour assurer votre sécurité.

## Le calendrier 2021 des Fêtes du 175<sup>e</sup> de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Un calendrier 2021 des Fêtes du 175<sup>e</sup> de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière sera distribué bientôt à chaque demeure et commerce de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la ville de La Pocatière.

Le concours de photo pour la page couverture de ce calendrier est terminé. Parmi les 15 photos soumises par 6 participants, le comité du 175<sup>e</sup> en a choisi une de Mme Carmelle Laplante. Le prix du concours est un certificat d'achat régional d'un montant de 125 \$ de la Chambre de Commerce Kamouraska-L'Islet. Les certificats d'achat régional sont échangeables dans toutes les entreprises membres de la Chambre de commerce réparties sur tout le territoire des MRC de Kamouraska et de L'Islet.

Le comité des Fêtes du 175<sup>e</sup> remercie les participants du concours de leur participation.

## À propos des activités des fêtes du 175<sup>e</sup> de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Les activités des fêtes du 175<sup>e</sup> prévues à la programmation depuis avril 2020, incluant celle du 13 décembre, *Noël 2020! Place à la reconnaissance...*, ont été reportées pour 2021 en raison de la pandémie. De nouvelles dates seront dévoilées en temps et lieu.

## Groupe Facebook Achat local Kamouraska et L'Islet

Le groupe Facebook *Achat local Kamouraska et L'Islet* a pour but de promouvoir les actualités des commerçants de la région. Ce groupe public compte à l'heure actuelle environ 2300 personnes sensibilisées aux enjeux de l'achat local. Nous vous recommandons vivement de rejoindre le groupe et d'y publier ou d'y partager toutes vos actualités, à l'approche des fêtes et en tout temps, afin de multiplier votre visibilité sur Facebook. Et pour rayonner encore plus, n'hésitez pas à inviter vos amis Facebook à rejoindre eux aussi ce groupe !

Une initiative du comité socio-économique du Kamouraska :



## Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest



À l'occasion de cette période des Fêtes, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest ainsi que les employés vous souhaite un Joyeux Noël et une très belle année 2021, porteuse de santé, de bonheur et de paix.

Votre conseil d'administration : Mesdames Martine Hudon et Doris Gagnon

Messieurs Denis Miville, Gilles DesRosiers et Sarto Dubé.

Les employés : Monsieur Gilles Lizotte et madame Geneviève Lizotte (éboueurs) et madame Marilyne Lévesque, directrice générale.

## Visites au bureau municipal

L'accès au bureau municipal pour rencontrer un membre du personnel ou le maire se fait sur rendez-vous en composant le (418) 856-3192.

## Chronique municipale de la Sûreté du Québec :



### Pneus d'hiver :

Pour cette première chronique, nous aborderons ici le sujet des pneus d'hiver. En effet, nous avons beaucoup de questions à ce sujet et nous profitons de votre bulletin municipal pour vous informer des normes à ce sujet.

La loi exige que tous les véhicules automobiles immatriculés au Québec soient chaussés de pneus d'hiver au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre et ce, jusqu'au 15 mars de l'année suivante. Seuls les pneus d'hiver affichant un pictogramme de montagne surmontée d'un flocon de neige sont permis sur les routes du Québec. Le code de sécurité routière prévoit à l'article 440.1, des amendes pouvant aller à un total de 314\$ pour toute personne ne possédant pas de pneus conformes à la réglementation.

En ce qui concerne les pneus cloutés qui sont très populaires dans notre région, vous ne pouvez pas les installer sur votre véhicule avant le 15 octobre et ils doivent être enlevés pour le 1<sup>er</sup> mai de l'année qui suit. Malgré que votre véhicule soit muni de bons pneus d'hiver, la prudence et adapter sa vitesse aux conditions de la route est non seulement un incontournable mais une obligation pour la sécurité de tous.

### Message en police de proximité :

L'auteur de cette chronique est le Sergent Dave Ouellet, coordonnateur local en police communautaire pour les quatre postes de la Sûreté du Québec au KRTB. Monsieur Ouellet, policier depuis plus de 20 ans dans la région, abordera dans les prochains mois, différents sujets en matière de prévention. La Sûreté du Québec a à cœur de rester en contact avec les citoyens et nous désirons profiter de cette tribune municipale afin de maintenir nos milieux de vie sécuritaires en cette période de pandémie.



### **Tu as entre 12 et 18 ans ? L'aventure et les nouveaux défis t'intéressent ?**

En tout temps, tu peux t'inscrire aux activités offertes par l'**ESCADRON 761 RÉGION DU KAMOURASKA** et devenir un **CADET DE L'AIR**. Chaque semaine, différentes activités intéressantes et stimulantes, destinées spécialement aux adolescents, sont proposées.

Le Programme des cadets de l'Air est **GRATUIT** et peut t'aider à obtenir des aptitudes et des habiletés précieuses qui t'aideront à cheminer vers l'âge adulte et à développer plusieurs belles qualités qui te resteront toute ta vie : confiance en soi et fierté, sens des responsabilités et travail d'équipe, qualités de leader et de civisme, bonne forme physique et saines habitudes de vie, découverte de l'aviation et de l'aérospatiale, bien plus encore !

Si tu veux venir apprendre et t'amuser avec nous, communique avec la commandante *Ltv Roxane Martine Coutu* au 418 354-2891 ou envoie-nous un message sur la page Facebook de l'Escadron 761 Région du Kamouraska au **@761LaPocatiere**

## Besoin de parler?

**TEL-AIDE**  
**QUÉBEC**  
Service d'écoute téléphonique

Accueil *Empathie*  
Confidentialité *Respect Non*  
jugement

Service d'écoute téléphonique

Solitude, détresse, anxiété, idées suicidaires...

**Ouvert de 9 h à minuit, 7 jours sur 7**

418 686-2433 (Québec métro)

**SANS FRAIS 1 877 700-2433** (Portneuf, Charlevoix, Bas St-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine)

[www.telaide.qc.ca](http://www.telaide.qc.ca)

## Miguel Forest expose à La Pocatière

Le comité d'exposition de La Pocatière est heureux de vous inviter au vernissage de « Passé composé » par Miguel Forest. Il est prévu pour le **mercredi 9 décembre 2020 de 17 h à 19 h** à la Mosaïque Bibliothèque, dans le respect des mesures sanitaires exigées par la Santé publique. Cela signifie, entre autres, que **dix personnes au maximum peuvent être présentes à la fois**. Vu la situation instable actuelle, veuillez consulter la page Facebook ou appeler à la réception de la Ville de La Pocatière avant de vous présenter au vernissage.

Amoureux de notre belle région, Miguel Forest fait maintenant partie intégrante de ce territoire qu'il chérit et dont il sonde toutes les facettes.

Il nous propose aujourd'hui un voyage dans le temps, des détails de la vie quotidienne et des histoires régionales des temps jadis, incarnés dans des tableaux poétiques.

Prenez note qu'elle se terminera le 17 février 2021. Les nouvelles heures d'ouverture de la bibliothèque sont les suivantes : les mardis et les mercredis de 13 h à 16 h 30, les jeudis de 16 h à 20 h et les samedis de 10 h à midi. L'entrée est libre, bienvenue à tous !

Pour ne rien manquer de nos activités, vous pouvez aimer la page Facebook de la salle d'exposition de La Pocatière ou visiter le site Internet de Ville La Pocatière. Au plaisir de vous voir sur place !

## Séance du Conseil municipal de janvier 2021

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le lundi 11 janvier 2021 à 20 h à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est. Cette séance sera tenue à huis clos étant donné que la dimension de la salle municipale ne rencontre pas les exigences de la Santé publique dans le contexte de pandémie. Il est donc inutile de vous déplacer. Les trames sonores des séances sont disponibles sur le site internet municipal sur la page d'accueil à [ste-anne-de-la-pocatiere.com](http://ste-anne-de-la-pocatiere.com)



*Au nom du Conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, des employés municipaux et en mon nom personnel, je vous souhaite un Joyeux Noël et une excellente année 2021.*

Rosaire Ouellet, maire